

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 janvier 2012

L'an **deux mille douze**, le 26 janvier à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, M. BOYER, Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS

Formant la majorité en exercice

Madame le Maire lit les procurations :

M. HUDAULT	à	Mme GUIDEZ
Mme YVE	à	M. GELE
Mme MERCIER	à	Mme ACEITUNO
Mlle BLET	à	M. BOYER

Absente : Mme FIRON

M. BOYER est élu secrétaire de séance.

➤ Madame le Maire sollicite l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

- Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité –
Convention avec le représentant de l'Etat

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent cette inscription.

➤ Le procès verbal du 21 novembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

➤ Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

2011-059- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle

2011-060- De signer un contrat d'abonnement location-entretien d'une machine à affranchir avec la société SATAS pour un montant annuel de 1 122,45 €TTC

2011-061- De signer un contrat de location d'une balance pour l'affranchissement avec la société MAIL FINANCE pour un montant annuel de 1 247,43 €TTC

2011-062- De signer un contrat de téléphonie mobile avec l'opérateur ORANGE pour un montant de 501,97 €TTC

2011-063- D'assurer la défense de la commune devant le Tribunal Administratif de Versailles
Requête de monsieur TERRIER

2011-064- De signer un contrat d'entretien et de maintenance « Sérénité Premium » avec la société LUMIPLAN à compter du 01.01.2012 pour une durée de 5 ans pour un montant annuel de 5 184,66 €TTC

- 2011-065- De signer le contrat de prestation « Optimis 2 » pour les listes électorales avec La Poste pour un montant de 1 280,92 €TTC
- 2011-066- De signer un contrat de maintenance informatique n° 356 avec la société TAIX sas Pour un montant total de 7 056,40 €TTC
- 2011-067- De signer un contrat de maintenance pour le logiciel DELARCHIVES avec la société ADIC Informatique – pour un montant total annuel de 17,94 €TTC
- 2011-068- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle
- 2011-069- De signer le marché de prestation de services d’exploitation et d’entretien des réseaux des eaux pluviales pour une durée d’un an – pour un montant forfaitaire annuel de 15 761,70 €TTC
- 2011-070- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle
- 2011-071- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle
- 2011-072- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle
- 2011-073- De signer un contrat de cession de droits de représentations avec la SARL RENDOM EVENTS pour un montant de 4 160,00 €TTC
- 2011-074- De signer un bail rural
- 2011-075- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle

-
- 2012-001- De signer un contrat d’abonnement avec LA POSTE DCIS DOURDAN pour la BP N°3 – pour un montant annuel de 70,56 €TTC
 - 2012-002- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle
 - 2012-003- De signer un contrat de suivi de progiciels avec la société BERGER-LEVRAULT pour un montant de 4 100,20 €TTC
 - 2012-004- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle
 - 2012-005- De louer un garage communal sis 33, rue Charles de Gaulle
 - 2012-006- De signer la convention de prêt de salle avec l’association BOYZ’N THE WOOD
 - 2012-007- De signer un contrat d’engagement avec l’association CAP MUSIC – pour un montant de 950,00 €TTC
 - 2012-008- De signer un contrat d’engagement avec KA Evenementiel – pour un montant de 900,00 €TTC
 - 2012-009- De signer un contrat d’engagement avec l’association XXL le groupe – pour un montant de 1 400,00 €TTC

1/- DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Compte tenu de la situation économique mondiale les orientations budgétaires ne sont pas très optimistes. Il existe beaucoup d’incertitudes pour 2012 tant sur les dépenses (taux TVA, coût des énergies....) que sur les dotations. En 2011, déjà ces dernières ont été en baisse de 60 000 € bien loin d’être compensés les augmentations des taxes.

Le Conseil Municipal,

PREND acte des orientations budgétaires pour l’année 2012, tant pour le budget communal que le budget eau et le budget assainissement.

Madame ASSERE estime que les prévisions concernant le PIB à 1,4% sont optimistes et s’inquiète pour l’augmentation qui sera appliquée sur l’ensemble des tarifs communaux.

Madame ACEITUNO lui indique que les tarifs sont réévalués selon le taux réel et non selon le prévisionnel.

2/- AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2012
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2012, dans l'attente du vote du budget primitif à raison du quart des crédits ouverts en 2011.

VOTE : Unanimité

3/- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Objet des différentes modifications :

- Création poste animateur en péri-scolaire : permettra la titularisation de deux animateurs à la CCDH (qui seront ensuite mis à notre disposition).
- Création d'un poste de rédacteur pour renfort à la communication.
- Augmentation du nombre d'heures pour un agent de la bibliothèque pour permettre la modification des horaires d'ouverture au public.
- Suppressions puis créations de postes pour permettre l'avancement de grades de 9 agents actuellement en poste.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Situation au 1^{er} octobre 2011		Situation au 1^{er} Mars 2012	
Adjoints administratifs territoriaux 2e cl	7	Adjoints administratifs territoriaux 2e cl	7
Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	2	Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	2
Adjoint administratif territoriaux principaux de 2 ^e cl	0	Adjoint administratif territoriaux principaux de 2 ^e cl	0
Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1	Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	3	Rédacteur	3
Rédacteur TNC (17 h)	0	Rédacteur TNC (17 h)	1
Rédacteur principal	0	Rédacteur principal	0
Attaché territorial	1	Attaché territorial	1
Directrice générale des services	1	Directrice générale des services	1

Situation au 1^{er} Mars 2012		Situation au 1^{er} Avril 2012	
Adjoints administratifs territoriaux 2e cl	7	Adjoints administratifs territoriaux 2e cl	7
Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	2	Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	1
Adjoint administratif territoriaux principaux de 2 ^e cl	0	Adjoint administratif territoriaux principaux de 2 ^e cl	1
Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1	Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	3	Rédacteur	1
Rédacteur TNC (17 h)	1	Rédacteur TNC (17 h)	1
Rédacteur principal	0	Rédacteur principal	2
Attaché territorial	1	Attaché territorial	1
Directrice générale des services	1	Directrice générale des services	1

FILIERE TECHNIQUE

Situation au 1^{er} octobre 2011		Situation au 1^{er} février 2012	
Adjoints techniques de 2e classe	17	Adjoints techniques de 2e classe	17
Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1	Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1
Adjoint technique de 2 ^e cl TNC (10h)	0	Adjoint technique de 2 ^e cl TNC (10h)	1
Adjoints techniques principaux de 1e cl	2	Adjoints techniques principaux de 1e cl	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	1
Technicien territorial	1	Technicien territorial	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (20h30)	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (20h30)	1

FILIERE ANIMATION

Situation au 1^{er} octobre 2011		Situation au 1^{er} février 2012	
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h)	1	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h)	2
Adjoint territorial d'animation de 2e classe	1	Adjoint territorial d'animation de 2e classe	1
Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	0	Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	0
Adjoint territorial principal de 1ère classe	0	Adjoint territorial principal de 1ère classe	0

Situation au 1^{er} février 2012		Situation au 1^{er} avril 2012	
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} cl à TNC (17 h)	2	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} cl à TNC (17 h)	2
Adjoint territorial d'animation de 2e cl	1	Adjoint territorial d'animation de 2e cl	0
Adjoint territorial d'animation de 1ère cl	0	Adjoint territorial d'animation de 1ère cl	2
Adjoint territorial principal de 1ère cl	0	Adjoint territorial principal de 1ère cl	0

FILIERE CULTURELLE

Situation au 1^{er} octobre 2011		Situation au 1^{er} mars 2012	
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 16 h	1	Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 16 h	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 18 h 30	1	Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 18 h 30	0
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 20h 30	0	Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 20h 30	1
Assistant d'enseignement artistique TNC	15	Assistant d'enseignement artistique TNC	15

AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Situation au 1^{er} octobre 2011		Situation au 1^{er} avril 2012	
Agents spécialisés de 1ère cl	4	Agents spécialisés de 1ère cl	3
Agents spécialisé principaux de 2 ^e cl	0	Agents spécialisé principaux de 2 ^e cl	1

POLICE

Situation au 1^{er} octobre 2011		Situation au 1^{er} avril 2012	
Brigadier	1	Brigadier	0
Brigadier chef principal	0	Brigadier chef principal	1
Chef de police municipale	1	Chef de police municipale	1

FILIERE SOCIALE

Situation au 1^{er} octobre 2011		Situation au 1^{er} avril 2012	
Educatrice principale de jeunes enfants (21h35)	1	Educatrice principale de jeunes enfants (21h35)	0
Educatrice chef de jeunes enfants (21h 35)	0	Educatrice chef de jeunes enfants (21h 35)	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	Puéricultrice de classe supérieure	1

VOTE : Unanimité

4/- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE RAPPORTEUR : M. GELE

Pour répondre à de nombreuses demandes, il est proposé d'accroître les heures d'ouverture de la bibliothèque jusque 18h00 le mercredi et 19h00 le vendredi.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque municipale tel qu'annexé à la présente délibération.

VOTE : Unanimité

5/- VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AM 98 SISE RUE DU FIEF RAPPORTEUR : Mme TACHAT

Madame TACHAT rappelle qu'une délibération a été prise au précédent Conseil Municipal pour le dépôt d'une division sur la parcelle AM 98, détachant 739 m² à la vente.

Compte tenu de l'expérience précédente, le terrain n'accueillera pas d'immeuble collectif. Le projet retenu consiste en la construction de quatre pavillons.

Madame ASSERE sollicite une interruption de séance pour mettre en réflexion ces nouveaux éléments.

Madame GUIDEZ prononce l'interruption de séance à 21h25 et la reprise de séance à 21h30.

Madame ASSERE demande s'il existe des projets liés au produit de cette vente, par exemple une maison médicale comme souhaitée par les médecins.

Madame GUIDEZ rappelle que ce dossier de maison médicale a fait l'objet de discussions avec les professionnels pendant plus d'une année.

Un premier projet a été estimé à 1 million d'€uros, ce qui n'était financièrement supportable pour personne (aide de l'Etat et Région plafonnée à 150 00 €).

Lors du projet immobilier impasse Vauvilliers, Madame GUIDEZ a sollicité le promoteur pour réservé un espace qui pourrait accueillir cet établissement, elle a provoqué plusieurs rencontres promoteur/profession médicale. Toujours pas d'issue à ce projet, en effet les médecins n'envisagent pas de s'engager financièrement et demandent à ce que ce soit la Commune qui prenne en charge. Ce qui n'est naturellement pas envisageable.

Pour information, un tel projet est en cours à Breuillet. Il est financé par les médecins, la Commune se contente pour sa part de vendre les locaux de l'ancienne Mairie pour permettre sa réalisation (ce qui lui procure une recette mais pas de dépense).

Par ailleurs le terrain rue du Fief ne permet pas l'implantation du bâtiment et la création du stationnement nécessaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle AM 98 d'une superficie de 739 m² à messieurs Jean-François WALLET et Jean-Louis GUILLOT.
AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente de ce terrain pour un montant net de 180 000,00 €

VOTE : Unanimité

**6/- AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES
SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE – CONVENTION AVEC LE REPRESENTANT
DE L'ETAT
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Les actes budgétaires ne pouvaient pas être télétransmis. C'est maintenant techniquement possible. Pour ce faire, il convient de compléter la convention existante par un avenant.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant à la convention à intervenir entre le représentant de l'Etat et la Commune de Saint-Chéron pour la télétransmission et le contrôle des actes budgétaires,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les avenants relatifs à cette convention et les pièces y afférentes.

VOTE : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux du Garden, impasse de L'Aunaie des Joncs devraient enfin démarrer. Après bien des démêlés avec ERDF, une réunion de coordination est prévue le 13 février.
- Enquête publique pour le PPRT OM GROUP :

Mme ASSERE émet le souhait d'une réunion publique.

Mme GUIDEZ indique que le Préfet n'y est pas favorable. Une réunion a déjà eu lieu pour le PPI. Cependant elle rappelle qu'il est important de se mobiliser afin que le refus d'agrandissement tant pour OM GROUP que pour BECKER, inscrit dans la délibération du Conseil Municipal, soit bien pris en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h50.
Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire

Jocelyne GUIDEZ